



Conseil de sécurité

Distr. générale
5 décembre 2017
Français
Original : anglais

Lettre datée du 1^{er} décembre 2017, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer que, sous la présidence du Japon, le Conseil de sécurité prévoit de tenir un débat public le mercredi 20 décembre 2017, sur le thème « Relever les défis contemporains complexes à la paix et à la sécurité internationales », au titre du point « Maintien de la paix et de la sécurité internationales ».

Afin d'orienter les débats, le Japon a établi la note de cadrage ci-jointe (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,
Représentant permanent du Japon
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Koro **Bessho**



Annexe à la lettre datée du 1^{er} décembre 2017 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies

Note de cadrage du débat public du Conseil de sécurité sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales : relever les défis contemporains complexes à la paix et à la sécurité internationales, qui se tiendra le 20 décembre 2017

Introduction

La responsabilité première du Conseil de sécurité est le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ainsi, le Conseil s'est de tout temps employé à résoudre de nombreux conflits en facilitant des processus de paix. Dans bien des cas, les conflits avaient pour causes profondes des désaccords territoriaux, des différends ethniques, religieux ou culturels, ou des luttes pour le pouvoir dans des contextes de faible gouvernance.

Le monde actuel vit par ailleurs sous l'influence croissante d'un certain nombre de facteurs complexes susceptibles de déstabiliser des pays, d'abaisser le seuil de survenance des conflits ou d'aggraver ou prolonger les conflits en cours. Il s'agit notamment, mais pas exclusivement, de l'évolution du climat, de la famine, des pandémies, de la criminalité transnationale organisée et du trafic de drogues, qui sont autant de défis pour la communauté internationale dans son ensemble. La plupart du temps, ces facteurs contribuent pour beaucoup à alimenter les conflits et à aggraver les souffrances des populations des régions en proie au conflit. Ils constituent parfois à eux seuls une menace pour la sécurité, comme on le voit avec les changements climatiques.

En outre, les pays ou régions touchés par un conflit qui présente de tels facteurs d'aggravation courent un plus grand risque d'extension du conflit au-delà de leurs frontières. La communauté internationale doit mieux comprendre les liens souvent méconnus ou pas suffisamment pris en compte qui existent entre les conflits et ces facteurs d'aggravation, et leur accorder une plus grande importance dans le cadre d'une action intégrée visant à prévenir la survenance, la récurrence, la prolongation ou l'extension des conflits.

Contexte

Contexte thématique

Ces dernières années, le Conseil de sécurité s'est penché et exprimé à maintes reprises sur la nécessité de s'attaquer de façon globale et intégrée aux causes profondes et aux facteurs d'aggravation des conflits. Un certain nombre de réunions ont été organisées dans ce cadre sous forme de débats thématiques.

En 2011, à l'initiative du Brésil, un débat public a été organisé sur les relations d'interdépendance entre sécurité et développement (S/2011/50). Dans la déclaration du Président adoptée à cette occasion, le Président du Conseil de sécurité a souligné que « sécurité et développement sont étroitement liés et interdépendants et sont des conditions essentielles d'une paix durable ». Le Conseil a également réaffirmé que, « pour aider un pays au sortir d'un conflit à retrouver durablement la paix, il faut adopter une démarche globale et intégrée, qui exploite et renforce la confluence des actions d'ordre politique et de celles portant sur la sécurité, le développement, les

droits de l'homme et l'instauration de l'état de droit et vise les causes profondes du conflit ».

La même année, sous la présidence du Portugal, le Conseil a tenu un débat public sur les nouveaux défis à la paix et à la sécurité internationales et la prévention des conflits (voir [S/2011/698](#)). À cette occasion, le Secrétaire général a souligné qu'« il s'agit de menaces complexes et multiples qui exigent des réponses pluridisciplinaires », et que « l'ONU est bien placée pour promouvoir un ensemble intégré de réponses sur les plans politique, du développement et du renforcement des capacités ».

En novembre 2015, sous la présidence du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, le Conseil de sécurité a organisé un débat public sur le thème de la sécurité, du développement et des causes profondes des conflits (voir [S/2015/845](#)). À cette occasion, le Secrétaire général a souligné que « nous n'intégrons pas encore suffisamment l'action de l'ONU dans l'ensemble des piliers interdépendants de notre travail, à savoir la paix, le développement et les droits de l'homme ». ([S/PV.7561](#)). Le Royaume-Uni a insisté pour dire que « le Conseil de sécurité a un rôle vital à jouer dans les décisions relatives au maintien de la paix et dans la rapidité des actions humanitaires – un rôle vital pour veiller au respect du droit international humanitaire en cas de conflit et pour aider à trouver une solution politique », et que « nos institutions internationales doivent de plus en plus traiter des causes sous-jacentes de la fragilité et des conflits ».

En mai 2016, un exposé sur le thème « Paix et sécurité en Afrique : problèmes dans la région du Sahel », présenté à l'initiative de l'Égypte et de l'Espagne, a mis l'accent sur les conséquences des changements climatiques sur la paix et la sécurité dans cette région (voir [S/PV.7699](#)). En octobre 2016, à l'initiative du Sénégal, le Conseil de sécurité a organisé un débat public sur le thème « Eau et paix et sécurité », au cours duquel un certain nombre de pays ont affirmé que le problème de la pénurie d'eau ou de l'insécurité hydrique était un multiplicateur de risque susceptible d'exacerber les tensions et les conflits existants, et qu'il ne s'agissait pas seulement d'une question de développement mais que le phénomène avait aussi une incidence sur la paix et la sécurité (voir [S/2016/969](#)).

Plus récemment, un débat public sur la prévention des conflits et la pérennisation de la paix a été organisé à l'initiative de la Suède en janvier 2017 afin de recenser les obstacles qui limitent l'efficacité de l'action préventive et de proposer des mesures pour les surmonter (voir [S/2017/6](#)). À cette occasion, le Secrétaire général a fait observer que « les crises actuelles sont interconnectées, ce qui nous impose de mener de front nos propres efforts au service de la paix et de la sécurité, du développement durable et des droits de l'homme non seulement en paroles, mais aussi en actes » ([S/PV.7857](#)).

De même, un débat public sur la contribution potentielle des opérations de maintien de la paix des Nations Unies à l'objectif fondamental de pérennisation de la paix, organisé en août 2017 à l'initiative de l'Égypte, a porté sur les mesures concrètes que le Conseil de sécurité pourrait adopter pour accroître l'efficacité des missions de maintien de la paix et améliorer leur rôle dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits ainsi que pour faciliter une transition harmonieuse vers une reconstruction et un développement associant toutes les parties, deux piliers essentiels de la pérennisation de la paix (voir [S/2017/692](#)).

En novembre 2017, l'Italie, qui assurait la présidence du Conseil de sécurité, a présenté un exposé sur les problèmes de sécurité en Méditerranée en vue de l'examen et de l'analyse détaillée des causes profondes des problèmes de sécurité dans cette région (voir [S/PV.8106](#)). Lors de cette réunion, le Secrétaire général a

insisté sur le fait que « la situation en Méditerranée montre que la paix et la sécurité sont inséparables des progrès démocratiques, économiques et sociaux, et de la promotion de l'égalité hommes-femmes, des jeunes, des minorités et des droits de l'homme ». L'Italie a également organisé un débat public sur la traite des êtres humains en situation de conflit, sujet qui a fait l'objet de la résolution 2388 adoptée par le Conseil de sécurité.

Contexte régional

Le Conseil de sécurité a également exprimé son inquiétude au sujet de cas aggravés par la combinaison de problèmes complexes lors de l'examen de la situation de différents pays ou régions.

S'agissant de la région du Sahel, le Conseil de sécurité a réaffirmé, dans des décisions antérieures, sa volonté sans faille de trouver une solution aux problèmes de la région, lesquels sont étroitement liés aux questions humanitaires et de développement, ainsi qu'aux effets néfastes des changements climatiques et écologiques. Le Conseil s'est en outre déclaré toujours préoccupé par la dimension transnationale de la menace terroriste dans la région du Sahel, ainsi que par les graves défis qu'y représentent la criminalité transnationale organisée, notamment le trafic d'armes, de drogues et de biens culturels, le trafic de migrants et la traite des personnes, et les liens qui se développent, dans certains cas, entre cette criminalité et le terrorisme, et a souligné la responsabilité des pays de la région dans la lutte contre ces menaces. (voir résolution [2374 \(2017\)](#) et [S/PRST/2017/2](#)).

S'agissant du bassin du lac Tchad, le Conseil de sécurité a reconnu que la sécurité, le développement et les droits de l'homme étaient étroitement liés, interdépendants et essentiels pour une stratégie efficace et globale de lutte contre le terrorisme, de stabilisation et de réconciliation. Le Conseil a également exhorté les gouvernements de la région, les donateurs et les organisations internationales non gouvernementales compétentes à assurer une étroite coordination entre les acteurs du développement et ceux de l'aide humanitaire, conscient des menaces que font peser sur la stabilité de la région les groupes terroristes liés à la criminalité transnationale organisée, la famine et les effets néfastes des changements climatiques et écologiques, notamment la pénurie d'eau, la sécheresse, la désertification, la dégradation des terres et l'insécurité alimentaire. (voir résolution [2349 \(2017\)](#) et [S/PRST/2017/14](#)).

La situation en Haïti est un exemple positif de règlement de conflit et de réponse parallèle aux besoins humanitaires et de développement. Grâce aux efforts faits dans tous les domaines, le Conseil de sécurité a décidé que la composante militaire de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti se retirerait d'Haïti et serait chargée d'aider le Gouvernement haïtien à renforcer des institutions garantes de l'état de droit dans le pays, et que l'action de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti en matière de renforcement de l'état de droit s'inscrirait dans une stratégie plus large de transfert progressif et continu des activités aux acteurs du développement. (voir résolution [2350 \(2017\)](#)).

Objet du débat public

Le Conseil de sécurité reconnaît l'importance d'une démarche globale et intégrée pour relever les défis actuels et toujours plus complexes à la paix et à la sécurité internationales. En s'appuyant sur les débats antérieurs, le Japon organisera un débat public afin d'examiner comment le Conseil de sécurité peut combattre plus efficacement les menaces contemporaines complexes à la paix et à la sécurité internationales de façon globale et intégrée.

Dans ce contexte, la question qui se pose est de savoir comment le Conseil peut s'attaquer aux différents facteurs de conflit, en tenant compte de toutes les dimensions de la paix et de l'interaction entre paix et sécurité, développement et aide humanitaire.

Axes principaux des débats

- Réfléchir sur les cas où le Conseil de sécurité a réussi ou n'a pas réussi à appréhender de façon globale les facteurs d'aggravation des conflits, et tenter de dégager une stratégie exemplaire.
- Examiner comment le Conseil de sécurité peut combattre plus efficacement les menaces contemporaines complexes à la paix et à la sécurité internationales, y compris grâce à une collaboration plus active entre différents organismes et organes des Nations Unies, ainsi qu'avec les États non membres du Conseil.
- Examiner comment le Secrétariat peut aider le Conseil à mieux appréhender les enjeux, notamment en établissant des points réguliers sur la situation.
- Examiner comment le Conseil de sécurité peut s'inscrire dans la réforme en cours de l'architecture de paix et de sécurité de l'ONU, qui vise à établir des liens entre les piliers, à assurer la cohérence entre toutes les étapes des efforts de paix, de la prévention au développement à long terme, ainsi qu'à faciliter les transitions et à améliorer les stratégies de désengagement.
- Examiner dans quelle mesure les stratégies de protection et d'autonomisation – en d'autres termes, de sécurité humaine – peuvent offrir des pistes pour répondre à ces questions complexes.

Date et format du débat public

Le Conseil de sécurité tiendra un débat public le mercredi 20 décembre 2017.

Animateur

Le débat public sera animé par le Secrétaire général.

Résultat

Une résolution est envisagée.
